

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2023

RÉOUVERTURE DES ACCUEILS PHYSIQUES DANS LES SERVICES PUBLICS - (N° 1773)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL2

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« L'administration favorise un recours accru au service civique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est vrai qu'une partie de la population reste encore éloignée du monde numérique, alors que le service public privilégie désormais l'aire numérique, les propositions du présent texte restent "théoriques" pour ne pas dire "utopiques" et non chiffrées.

Pour rappel, les Maisons France Service ont été justement créées pour "rapprocher le service public des usagers" "à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit."

Aussi, l'objet de cet amendement est de rapprocher le service public des usagers en favorisant le recours au service civique afin de palier le manque de personnel physique. Cela rejoindrait en outre l'objet du Service civique qui est de "renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et d'offrir à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée."